



FORCE OUVRIÈRE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

BULLETIN D'ADHÉSION

Pourquoi se syndiquer à Force Ouvrière

- C'est se regrouper dans les services d'incendie et de secours pour défendre ses intérêts collectifs (conditions de travail, ...) et ses intérêts individuels,
- C'est refuser de se résigner et se regrouper pour être plus fort et lutter contre l'individualisme qui favorise l'isolement
- C'est contribuer à défendre les intérêts des personnels des SIS de France et d'Outre-Mer,
- Être adhérent à Force Ouvrière pour les personnels des SIS, c'est la garantie d'être dans une organisation syndicale libre et indépendante, représentative dans toutes les instances nationales et Internationales (CSFPT, CNSIS, CNFPT, EPSU).
- C'est contribuer à l'amélioration des salaires, conditions de travail, du temps de travail, du service public, de l'emploi du secours à personnes, des évolutions de grades, de la fin de carrière...
- C'est être adhérent à l'AFOC (association de défense des consommateurs)
- C'est avoir accès à la protection juridique
- Le montant de la cotisation syndicale est déductible des impôts ou ouvre droit au crédit d'impôt à hauteur de 66%

Mes coordonnées

Mme / Mlle

M.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Adresse E-mail : _____ Téléphone : _____

SDIS : _____ Grade : _____ Indice : _____

Je choisis ma formule d'adhésion

Par chèque :

148 € S.P.P. (50 € après déduction d'impôts)

104 € P.A.T.S. (35 € après déduction d'impôts)

Une sur-cotisation peut être appliquée par délibération de votre syndicat d'appartenance